



ZOLA ET FILLON par le PETIT PRINCE



Tribune publiée dans les annonces de la Seine du 8 octobre 2007

Le Petit Prince ; (qui est le petit prince ?)

Monsieur Zola, dis moi, s'il te plait, qu'est ce soupçon voté pour l'ordonnance de Fillon?

Est ce le retour à l'inquisition, au monitoire et à l'accusation secrète de l'ordonnance de Colbert ?

Monsieur ZOLA:

L'amendement 517 autorisant le gouvernement de Monsieur Fillon à prendre par ordonnance les mesures supprimant en fait le secret professionnel de l'avocat et du notaire et d'organiser un système de délation généralisée et obligatoire à un service de l'Etat met une tache indélébile sur la bonne loi de modernisation de l'économie

L'ordonnance de Fillon sera la laide petite fille l'ordonnance criminelle de Colbert supprimée par les pères fondateurs de notre démocratie en 1789

Le texte original du 7 octobre 1789 abrogeant l'ordonnance de Colbert

L'histoire de cette abrogation menée par 4 ascendants d'avocats au Barreau de Paris

Le soupçon ce n'est pas une preuve d'un crime ou d'une tentative de crime, un soupçon ce n'est pas un faisceau de présomptions, ce n'est même pas **une simple présomption érigée au rang d'intime conviction personnelle ...**

Un soupçon c'est suspecter un homme d'avoir une mauvaise intention ,c'est une sorte de racisme intellectuel, comme notre législateur l'avait déjà défini par l'article 2 du décret du 17 septembre 1793 sous la TERREUR

Mon ami Condorcet m'avait déjà averti que « le soupçon d'un crime est, chez le vulgaire, la première explication qui se présente pour suppléer à l'ignorance des causes naturelles, »

Le Petit Prince.

Monsieur Zola, peux tu me donner un exemple

Monsieur ZOLA

Nous sommes le 1^{er} septembre 1894 à Berlin, un agent français employé comme femme de ménage à l'ambassade d'Allemagne, récupère dans la corbeille du bureau de l'attaché militaire allemand, une lettre non signée ni datée. L'auteur de la lettre se présente comme officier de renseignement français. Il annonce à son correspondant l'envoi prochain de copies de documents importants sur les dispositifs de défense français notamment en matière d'artillerie. L'enquête est confiée au deuxième Bureau, celui du contre-espionnage, de l'armée.

L'Affaire Dreyfus commence

Tu connais la suite et ma lettre à Mr le Président de la République.

Je te rappelle aussi l'histoire de Me Joseph PYTHON, avocat au Barreau de Paris, mort d'avoir refusé de violer le secret professionnel.

Le Petit Prince

Dis Monsieur Zola, tu crois que cela pourrait encore recommencer

Monsieur ZOLA

Oui , Petit Prince, vos jurisprudences et vos lois vont autoriser le retour de l'AFFAIRE .alors que des avocats , ceux qu'on appelait à mon époque des rois et auparavant des juristes roturiers ont gentiment et poliment et docilement décidé de vous soumettre à l'obligation de déclarer les soupçons sur vos clients à des organismes non judiciaires ..comme si ils avaient oubliés qu'ils n'étaient plus soumis aux obligations de soumission et d'allégeance de votre ancien serment celui de l'article 31 de la loi du 4 mars 1804.. Vous êtes entrain de récréer les monitoires de l'ancien régime

Ce qui est grave c'est que ces avocats semblent avoir décidé que la déclaration de soupçon était devenue un de vos principes professionnels mais, heureusement, avec des exceptions du moins pour l'instant.(art 1er décision du 8 juillet 2007)

Il n'a même pas été envisagé d'inverser le rapport de primauté c'est à dire de faire du principe une exception comme cela existe dans d'autres pays et prochainement vos exceptions vont se réduire à une peu de chagrin

Zola et Fillon @Le cercle du Barreau juin 08

Toutefois un avocat du Barreau de Paris ,digne successeur du Bâtonnier Labori, avait déjà rappelé récemment **qui est il ?**

« C'était il y a un siècle... Mais qui nous dit que cela ne pourrait pas arriver de nouveau demain ?

Qui nous dit qu'en ce moment même cela n'arrive pas quelque part, dans notre monde contemporain ? Un innocent victime de préjugés et d'aveuglements, déclaré coupable seulement parce qu'il pourrait l'être, en l'absence de preuves et d'aveu, sur de simples présomptions érigées au rang d'intime conviction...

Nous savons bien que l'erreur judiciaire est une menace permanente pour la justice pénale ; il nous appartient que l'erreur ne dégénère pas en crime. Il y va de notre responsabilité à tous, magistrats, avocats, hommes politiques, intellectuels, journalistes, tous ceux qui participent au débat public et contribuent à former cette redoutable inconnue qui s'appelle l'Opinion. Permettez-moi en conclusion de vous rappeler cette belle affirmation de l'un des acteurs majeurs de l'événement qui nous rassemble aujourd'hui, l'avocat et homme politique Waldeck-Rousseau :

« Oui, l'opinion est mobile ! Oui, elle a des retours soudains et irrésistibles... Et ce qu'elle pardonne le moins, ce sont les fautes qu'elle a commises parce que ses représentants les lui ont laissé commettre. Je ne sais qu'un moyen de ne pas se tromper et de ne pas la tromper, c'est d'écouter, d'abord, sa conscience ; c'est ensuite de lui obéir. »

Maître YVES REPIQUET le 19 juin 2006 [Cliquer](#)